

AGENCE DU HAVRE COTY

29 avenue René Coty
 76600 LE HAVRE
 T. : 02 35 22 86 60
 lehavre@squarehabitat.fr
 www.squarehabitat.fr

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE

(A la charge du mandant : vendeur dans le cadre d'un mandat de vente / acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche)
 Barème en vigueur au 1^{er} janvier 2018

PRIX DE VENTE NET VENDEUR			HONORAIRES HT en sus	HONORAIRES TTC* en sus	
DE	300 001 €	et au-delà	4,17%	5,00%	
	250 001 €	A	300 000 €	4,58%	5,50%
	200 001 €		250 000 €	5,00%	6,00%
	150 001 €		200 000 €	5,42%	6,50%
	80 001 €		150 000 €	6,25%	7,50%
Jusqu'à		80 000 €	7,92%	9,50%	

Minimum honoraires : 5 000 € TTC* pour les maisons, appartements et terrains

Minimum honoraires : 3 000 € TTC* pour les garages

Estimation appartement**	208,33 €	250,00 €
Estimation maison**	291,67 €	350,00 €

** : Estimation offerte dans le cadre de la signature d'un mandat de vente confié à l'agence

La remise d'une note est obligatoire

AUTRES PRESTATIONS : NOUS CONSULTER

* TVA au taux en vigueur de 20% incluse

REMUNERATION DU MANDATAIRE ET SQUARE BOX

Dans le cas où une opération d'entremise serait réalisée avec un vendeur ayant signé une Square Box vendeur et un acquéreur ayant signé une Square Box acheteur, au sein de la même agence Square Habitat, la rémunération du mandataire sera partagée entre eux et sera réduite de 50% pour le vendeur et de 50% pour l'acquéreur par rapport aux montants figurant sur le présent barème.

NORMANDIE SEINE IMMOBILIER, filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 585 900 € dont le siège social est sis Chemin de la Bretèque, Cité de l'Agriculture – 76230 BOIS-GUILLAUME,

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le n°501 571 012, titulaire de la carte professionnelle n°CPI 7606 2015 000 001 232 mentions « Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière et Syndic de copropriété » délivrée par la CCI DE ROUEN et garantie par la CAMCA – 53 rue La Boétie – 75008 PARIS, titulaire du compte spécial N°11827875807 (article 55 du décret du 20 juillet 1972) ouvert auprès du CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE SEINE – Centre d'affaires de Rouen, Immeuble Victoria, 375 Contre Allée Route de Neufchatel, 76230 Isneauville.

Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 14006167 en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance

HONORAIRES DE GERANCE ET LOCATION
Barème en vigueur au 1er Juin 2020

		Mandat de gestion		Mandat Square Box Gestion Locative			
		HT	TTC	HT	TTC		
Honoraires de gestion courante à la charge du propriétaire en pourcentage des sommes encaissées							
		7,00%	8,40%				
		2,00 €	2,40 €				
		inclus					
		inclus					
		inclus					
		inclus					
		200,00 €	240,00 €				
Réaliser la gestion locative de votre bien	GESTION	Représentation auprès des associations de locataires		Vacation			
		Procéder à tous règlements dans le cadre de la même administration					
		60,00 €	72,00 €				
		Gérer les sinistres courants <2heures		inclus			
		Gérer les sinistres >2heures		Vacation			
	Rédiger et remplir toutes demandes de subvention, représentation de Mandant et délivrance de tout document administratif devant tous organismes publics ou privés		Vacation				
	COMPTABLES ET FINANCIERES	Encaisser toutes sommes		inclus			
		Donner quittance		inclus			
		Réviser les loyers		inclus			
		Procéder à tous les règlements relatifs aux biens objets du mandat		inclus			
		29,17 €	35,00 €				
	TECHNIQUES	Assurer la gestion précontentieux et contentieux		inclus			
		Prendre toutes mesures conservatoires		Vacation (avec un minimum de 204 HT / 264 TTC)			
		Gestion des travaux d'entretien et de réparations dont le montant est inférieur à 1000 € HT		inclus			
	Gestion des travaux d'entretien et de réparations dont le montant est supérieur à 1000 € HT		Vacation				
Assurances	Montant des honoraires de gestion de la garantie Loyer Impayés		0,96%	1,15%			
	Montant de la garantie de loyers impayés		2,60%	2,60%			
	Option vacance locative		3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	
	Propriétaire Non occupant (optionnel) pour un appartement <200m2			60,00 €		60,00 €	
	Propriétaire Non occupant (optionnel) pour un maison <350m2			140,00 €		140,00 €	
Montant des honoraires Propriétaire Non Occupant		16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €		
Vous accompagner dans la durée		Bilan patrimonial tous les 3 ans		Inclus			
Mise en vente du bien		Faire procéder au congé auprès du locataire		Inclus hors frais d'huissier			
Prestations complémentaires à la charge du propriétaire							
Tarif des vacations	Taux horaires heures ouvrables		62,50 €	75,00 €	62,50 €	75,00 €	
	Taux horaires hors heures ouvrables		80,00 €	96,00 €	80,00 €	96,00 €	
Représentations aux assemblées générales				Vacation			
Renouvellement des baux Rédaction avenant	A la charge du locataire		208,33 €	250,00 €	208,33 €	250,00 €	
	A la charge du propriétaire		208,33 €	250,00 €	208,33 €	250,00 €	
Déclaration annuelle de TVA		29,17 €	35,00 €	29,17 €	35,00 €		
Honoraires sur facture diagnostic(s)		25,00 €	30,00 €	Inclus			
Frais de tenue de compte de SCI (par SCI/par An)		500,00 €	600,00 €				
Frais de clôture de compte propriétaire (pour tous types de clôtures/lot)		40,00 €	48,00 €	Inclus			
Autres prestations		Sur devis. Nous consulter					
Honoraires de location à la charge du Bailleur (Loi du 06/07/1989)							
Honoraires de location (Loi du 06/07/1989)	Total honoraires de location		8,75% du loyer annuel	10,5% du loyer annuel	9,17 €/m2	11 €/m2	
	Dont, au titre de la visite des lieux, constitution du dossier de location et rédaction du bail		6,67 €/m2	8 €/m2	6,67 €/m2	8 €/m2	
	Dont, au titre de l'établissement de l'état des lieux d'entrée		2,5€/m2	3€/m2	2,5€/m2	3€/m2	
	Dont Honoraires d'entremise et négociation		Pour solide le cas échéant		Inclus		
	Etude comparative de loyer				Inclus		
	Photos de qualité professionnelles pour la première mise en location				Inclus		
	Bilan du plan de promotion à 15, 30 et 40 Jours				Inclus*		
Honoraires de location et rédaction d'actes pour box, parking, garages, caves		100,00 €	120,00 €				
Honoraires de location à la charge du Locataire (Loi du 06/07/1989)							
Honoraires de location (Loi du 06/07/1989)	Total honoraires de location		9,17 €/m2	11 €/m2	9,17 €/m2	11 €/m2	
	Dont, au titre de la visite des lieux, constitution du dossier de location et rédaction du bail		6,67 €/m2	8 €/m2	6,67 €/m2	8 €/m2	
	Dont, au titre de l'établissement de l'état des lieux d'entrée		2,5€/m2	3€/m2	2,5€/m2	3€/m2	
Honoraires de location et rédaction d'actes pour boxes, parking, garages, caves		100,00 €	120,00 €	100,00 €	120,00 €		
Honoraires de location et rédaction d'actes pour locaux commerciaux et professionnels	Rédaction de bail		25% du loyer annuel	30% du loyer annuel			
	Etat des lieux						
	Négociation et constitution du dossier						
	Etat des lieux						
Rédaction nouveau bail ou Renouvellement de bail		Suivant le temps passé au tarif des vacations ou sur présentation de facture					
		10% du loyer annuel avec un minimum de 500 €	12% du loyer annuel avec un minimum de 200€				
Honoraires de révision triennale (forfaitaire)		208,33 €	250,00 €				
Honoraires complémentaires à la charge du locataire (pour les baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)							
Frais de rappel majoration de la clause pénale		22,50 €	27,00 €				
Dépôt de dossier à l'huissier		83,33 €	100,00 €				
Frais de relance (chèque ou prélèvement)		22,50 €	27,00 €				
Frais de relance pour non présentation d'attestation MRH, entretien chaudière...		12,50 €	15,00 €				

Tous les prix TTC s'entendent d'un taux de TVA de 20%. Les éventuels produits financiers restent acquis à l'agence.

* En cas de non-respect de l'engagement de louer le bien en 40 jours, 3 (Trois) mois d'honoraires de gestion offerts (Square Box Gestion Locative exclusivement)

HONORAIRES SYNDIC
 Barème en vigueur au 1^{er} juin 2020

	HT	TTC
Honoraires forfaitaires		
Honoraires forfaitaires par lot et par an	de 150 à 280 €	de 180 à 336 €
Minimum par immeuble	1 200,00 €	1 440,00 €
Honoraires sur prestations particulières		
Jours et heures ouvrables de référence		
Du lundi au jeudi,	de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 18h00	
Vendredi,	de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 17h00	
Honoraires applicables aux prestations au temps passé		
Directeur	110,00 €	132,00 €
Principal ou gestionnaire	90,00 €	108,00 €
Assistante	60,00 €	72,00 €
Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires		
Préparation, convocation et tenue d'AGS (par lot principal) avec un minimum forfaitaire de	12,00 € 600,00 €	14,40 € 720,00 €
Organisation de réunion supplémentaire du Conseil Syndical	suivant temps passé, au taux horaire	
Réalisation de visites supplémentaires sans rédaction de rapport	suivant temps passé, au taux horaire	
Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division		
Etablissement ou modification du règlement de copropriété	suivant temps passé, au taux horaire	
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété	suivant temps passé, au taux horaire	
Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres		
Déplacement sur les lieux	suivant temps passé, au taux horaire	
Prise de mesures conservatoires	suivant temps passé, au taux horaire	
Assistance aux mesures d'expertises	suivant temps passé, au taux horaire	
Suivi du dossier auprès de l'assureur	suivant temps passé, au taux horaire	
Prestations relatives aux travaux et études techniques		
<i>Les honoraires sont votés lors de la même Assemblée Générale que les travaux concernés et aux mêmes règles de majorité (article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965)</i>		
Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement)		
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	42,50 €	51,00 €
Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier ou à l'assureur protection juridique	400,00 €	480,00 €
Le suivi du dossier transmis à l'avocat (forfait annuel)	120,00 €	144,00 €
Autres prestations		
Diligences spécifiquement liées à la préparation de dossier d'acquisition ou de disposition de parties communes	400,00 €	480,00 €
Reprise de la comptabilité sur exercices antérieurs non approuvés	suivant temps passé, au taux horaire	
Représentation du syndicat aux assemblées générales d'une structure extérieure	suivant temps passé, au taux horaire	
Constitution et suivi de dossier d'emprunt (par lot principal)	15,00 €	18,00 €
avec un minimum forfaitaire de	250,00 €	300,00 €
Immatriculation initiale du syndicat	suivant temps passé, au taux horaire	
Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires		
Frais de recouvrement		
Mise en demeure avec recommandé	42,50 €	51,00 €
Relance après mise en demeure	50,00 €	60,00 €
Rédaction d'un protocole d'accord	80,00 €	96,00 €
Constitution d'hypothèque	160,00 €	192,00 €
Main levée d'hypothèque	160,00 €	192,00 €
Injonction de payer	200,00 €	240,00 €
Dossier transmis à l'auxiliaire de justice	400,00 €	480,00 €
Dossier transmis à l'avocat	120,00 €	144,00 €
Frais et honoraires liés aux mutations	316,67 €	380,00 €
Opposition sur mutation	320,00 €	384,00 €
Délivrance du certificat prévu à l'article 20	120,00 €	144,00 €
Frais de délivrance d'une copie du carnet d'entretien	30,00 €	36,00 €
Frais de délivrance d'une copie des diagnostics techniques	80,00 €	96,00 €
Frais de délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un DPE	30,00 €	36,00 €
Frais de délivrance d'une copie certifiée conforme de procès-verbal d'Assemblée Générale	30,00 €	36,00 €

Tous les prix TTC s'entendent d'un taux de TVA en vigueur de 20%

AUTRES PRESTATIONS : NOUS CONSULTER

NORMANDIE SEINE IMMOBILIER, filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 585 900 € dont le siège social est sis Chemin de la Bretèque, Cité de l'Agriculture – 76230 BOIS-GUILLAUME,
 Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le n°501 571 012, titulaire de la carte professionnelle n°CPI 7606 2015 000 001 232 mentions « Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière et Syndic de copropriété » délivrée par la CCI DE ROUEN et garantie par la CAMCA – 53 rue La Boétie – 75008 PARIS, titulaire du compte spécial N°11827875807 (article 55 du décret du 20 juillet 1972) ouvert auprès du CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE SEINE – Centre d'affaires de Rouen, Immeuble Victoria, 375 Contre Allée Route de Neufchatel, 76230 Isneauville.
 Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 14006167 en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance